



Vous allez visiter le Château de Saint-Jean de Beauregard, classé Monument Historique, et son potager labellisé « Jardin Remarquable ».

Pour préserver ce lieu, les écoles s'engagent à respecter ces quelques règles :

- Respecter votre horaire d'arrivée au risque de voir votre visite écourtée
- Maintenir la propreté des lieux (jeter vos détritus dans les poubelles)
- Ne pas laisser les enfants courir devant le Château
- Le pique-nique est autorisé exclusivement dans la clairière ou dans un lieu abrité en cas de pluie
- Les enfants doivent être surveillés en permanence par les accompagnateurs (ne pas laisser les enfants jouer près des bassins)
- Ne rien dégrader (murs, matériel à disposition...)
- Ne pas laisser les enfants lancer des cailloux dans les bassins
- Ne pas laisser les enfants jouer dans les sanitaires (notamment avec l'eau)
- Fermer le portail après votre départ



Dans le jardin :

- L'accès au potager doit se faire exclusivement accompagné d'une conférencière
- Attention à bien marcher seulement dans les allées
- Ne pas cueillir les légumes ou fruits du potager



Nom de l'école :

Date :

Signature :

Précédée de la mention « lu et approuvé »